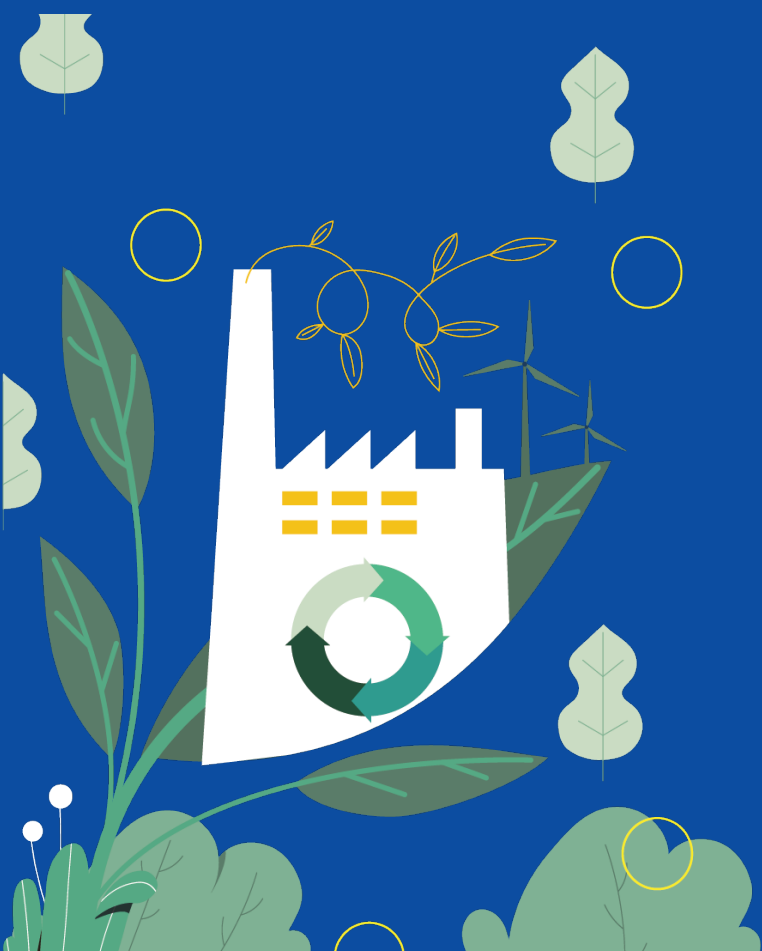




# PROPOSITIONS

**POUR DÉVELOPPER LE RECYCLAGE  
ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE PERFORMANTE**

MAI 2024



**FEDEREC** 

# FÉDÉRATION DES ENTREPRISES DU RECYCLAGE

## AU CŒUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Créée en 1945, FEDEREC représente 1250 entreprises, des multinationales aux PME en passant par les ETI, réparties dans l'ensemble du territoire français et dont l'activité consiste en la collecte, le tri, la valorisation, le recyclage des déchets industriels et ménagers, y compris la vente des matières recyclées.

**LE RECYCLAGE, SOLUTION MAJEURE DE LA DECARBONATION, AU SERVICE DE LA REINDUSTRIALISATION ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE !**

Le secteur du recyclage apparaît comme une solution incontournable pour la décarbonation, la souveraineté et la compétitivité de l'industrie européenne. **Bien loin d'être une contrainte, il représente une opportunité majeure de développement des investissements, des compétences et des emplois pérennes.** Du fait de son activité territorialement ancrée, le secteur du recyclage est un des acteurs majeurs face aux enjeux de réindustrialisation et de transition environnementale.

**11,5% des matières premières utilisées par l'industrie européenne proviennent des matières recyclées<sup>1</sup>**

**Le recyclage de 1 Tonne de ferrailles permet d'éviter l'équivalent de 57% des émissions de CO2**

Actuellement, **11,5% des matières premières utilisées par l'industrie européenne proviennent de matières recyclées**, il est donc primordial d'accélérer le développement du recyclage en Europe afin de tenir nos objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Pour exemple, le recyclage d'une tonne de ferrailles permet d'éviter l'équivalent de 57% des émissions de CO2 nécessaires à la production d'une tonne d'acier primaire. Ce pourcentage monte à 89% pour le recyclage du PEHD, 93% pour le recyclage de l'aluminium et 98% pour le recyclage des textiles.<sup>2</sup>

**Recycler davantage de plastiques renforce la prévention de la pollution marine** : en recyclant le plastique, moins de déchets plastiques sont jetés de manière inappropriée ou finissent dans les rivières, lacs et océans, prévenant ainsi les dommages à la vie marine et aux écosystèmes. **Environ 10 millions de tonnes de déchets plastiques entrent dans l'océan chaque année, ce qui représente 1 camion à ordures vidé dans l'océan chaque minute.**

<sup>1</sup>. EU's circular material use rate slightly up in 2022 - Eurostat ([europa.eu](https://ec.europa.eu/eurostat))

<sup>2</sup>. ADEME FEDEREC, Evaluation environnementale du recyclage en France selon la méthodologie de l'analyse de cycle de vie, Avril 2027.

Par ailleurs, il devient urgent de construire un modèle permettant de sécuriser une disponibilité de matières stratégiques à l'échelle européenne en encourageant la consommation de ses matières premières issues du recyclage, face aux tensions existantes et à l'instabilité mondiale.

Pour comparaison, alors **que 70% de l'acier neuf est produit à partir d'acier recyclé aux Etats-Unis,** le pourcentage s'élève à seulement **55% dans l'Union européenne,** pourtant pionnière en matière de réglementation environnementale. Au cœur d'une économie circulaire européenne puissante, le recyclage et la consommation des matières produites permet de renforcer la résilience de nos chaînes d'approvisionnement **en fournissant localement des matières indispensables pour répondre aux besoins des industries tout en renforçant le tissu économique et créant des milliers d'emplois non délocalisables.**

Il apparaît alors primordial de pousser le développement du recyclage en investissant dans l'innovation technologique et la mise en place d'infrastructures tout en encourageant les pratiques durables de l'économie circulaire afin de tirer pleinement parti des avantages économiques et environnementaux du recyclage.

***En partant de ces constats, FEDEREC formule des propositions pour la filière du recyclage pour la mandature 2024-2029 :***

## **1. FAIRE RECONNAÎTRE À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE LE RECYCLAGE COMME SOLUTION MAJEURE DE LA DÉCARBONATION ET DE L'AUTONOMIE STRATÉGIQUE**

- **Augmenter le contenu recyclé dans les produits ;**
- Développer **l'éco-conception des produits** en améliorant leur **réparabilité, leur réutilisabilité, leur recyclabilité et la gestion de leur fin de vie,** grâce à la responsabilisation des metteurs sur le marché ;
- **Soumettre certaines matières importées au mécanisme d'ajustement carbone aux frontières ou autres mécanismes permettant d'assurer une équivalence des conditions environnementales de production** pour prioriser l'utilisation des matières recyclées européennes.

## 2. ASSURER UN MARCHÉ DURABLE ET VIABLE POUR LES MATIÈRES RECYCLÉES

- **Encourager** l'utilisation de matériaux durables et recyclables dans les nouveaux produits avec la mise en place **de taux d'incorporation obligatoires de matières recyclées**. **Pour les plastiques spécifiquement, une trajectoire ambitieuse et accélérée est plus que nécessaire ;**
- **Soutenir la compétitivité des matières recyclées** par rapport aux matières alternatives plus polluantes (par exemple issues du pétrole) afin de créer un environnement dans lequel elles constituent l'option la moins chère, et permettant ainsi à l'industrie d'investir et d'innover ;
- **Assurer aux industriels européens la neutralité technologique** dans la réglementation européenne, en prévoyant dans la réglementation des objectifs, tout en laissant les entreprises et responsables libres des moyens qui leur permettent d'atteindre ces objectifs ;
- **Soutenir le marché des matières recyclées** avec des moyens de financement tels que des incitations pour les entreprises utilisant plus que le pourcentage minimum de matériaux recyclés.

## 3. SOUTENIR L'INNOVATION DANS LE SECTEUR DU RECYCLAGE

- Investir dans la recherche et le développement de nouvelles technologies de recyclage afin **d'améliorer l'efficacité et la performance des installations de tri ;**
- **Accélérer la construction d'installations de collecte, de tri et de recyclage sur le territoire européen** afin de disposer des capacités industrielles suffisantes face à l'évolution du gisement de déchets, constituant des stocks stratégiques ;

## 4. COOPÉRER AVEC LES PAYS TIERS TOUT EN PROTÉGÉANT LE MARCHÉ EUROPÉEN

- Opposer une **règlementation commune à l'ensemble des producteurs de matières premières recyclées** (sur un modèle de clause miroir) : exiger que la qualité de la matière recyclée importée sur le territoire européen soit conforme aux normes européennes, afin d'éviter l'importation massive de matières recyclées non conformes au standard européen et pouvant tromper le consommateur final ;
- **Etablir des normes claires sur la qualité et l'environnement** s'agissant des activités commerciales transfrontalières hors UE sur les déchets et les matières recyclées **pour protéger le marché de l'UE des impacts négatifs des pratiques de "dumping"** ;
- Développer l'économie circulaire grâce à la définition de **nouvelles sorties du statut de déchet** à l'échelle européenne pour garantir la libre circulation des matières premières recyclées à l'échelle mondiale ;

## 5. AGIR AU BON NIVEAU, AU PLUS PROCHE DES RÉALITÉS INDUSTRIELLES

- Permettre une **meilleure adaptation des politiques communes** aux caractéristiques nationales en favorisant le recours au Règlement, assurant une harmonisation à l'échelle européenne et laissant aux Etat-Membres la possibilité d'adapter les mesures au droit national, via des lois d'adaptation ;
- Prévenir l'apparition de distorsions du marché en **réformant la législation sur les régimes Responsabilité élargie des producteurs (REP)** pour éviter toute concurrence déloyale sur les marchés de la reprise de la gestion des déchets et encourager l'innovation et l'investissement privé des entreprises du recyclage ;
- Assurer systématiquement une **représentation équitable des acteurs du recyclage et du réemploi** dans les instances de gouvernance des filières à Responsabilité élargie des producteurs (REP).

## 6. PROMOUVOIR LA SENSIBILISATION, L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AUX PRATIQUES DU RECYCLAGE

- Mener des **campagnes de sensibilisation** auprès du grand public sur l'importance du geste de tri à la source indispensable à la valorisation matière, tout en améliorant la **transparence des budgets** dédiés à la communication alloués par les systèmes de REP ;
- Développer des **programmes d'éducation** à l'environnement dans les écoles et les universités ;
- Encourager les comportements éco-responsables des citoyens : **harmoniser les signalétiques de tri** sur les produits et réaffirmer l'importance de l'affichage environnemental sur les produits durables pour informer le consommateur.



FÉDÉRATION DES ENTREPRISES DU RECYCLAGE  
AU CŒUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

101 rue de Prony - 75017 Paris - France - Tél : +33(0)1 40 54 01 94

[Federec.com](http://Federec.com) – Adèle Motte : [adele.motte@federec.com](mailto:adele.motte@federec.com)

SIRET : 784 358 749 000 33 - NAF : 9412 Z - TVA Intracommunautaire : FR 13 784 358 749

